

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 59 (1971)

**Heft:** 2

**Artikel:** La récompense : 25 ans après son départ

**Autor:** Kammacher, Emma

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-272794>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

J. A. - Genève  
Retour : 19, av. Louis-Aubert, 1206 Genève

Février 1971 - N° 2

# La récompense: 25 ANS APRÈS SON DÉPART

Il y a vingt-cinq ans, le 4 janvier 1946, Emilie Gourd, fondatrice et rédactrice du Mouvement féministe, présidente de l'Association genevoise pour le Suffrage féminin, secrétaire de l'Alliance internationale des femmes nous quittait.

Le 7 février 1971, à peu de chose près vingt-cinq ans plus tard, et à une belle majorité des deux tiers (621 403 OUI contre 323 596 NON et 17 Etats contre 8), les électeurs suisses reconnaissent enfin les droits politiques complets aux femmes de leur pays.

Que de chemin parcouru et combien nous aurions aimé vivre et fêter avec Emilie Gourd notre ou plus justement sa belle victoire. Personne mieux qu'elle n'a défendu plus éloquemment l'égalité politique, économique et sociale entre les hommes et les femmes, entre les faibles et les forts, entre les races aussi, cela :

comme journaliste, luttant avec ferveur contre toute injustice, toute discrimination, toute exploitation de l'humain, comme oratrice et polémiste, conférencière infatigable et toujours disponible, répondant du tac au tac aux objections et parfois aux insultes, proclamant elle-même que contrairement à d'autres sa particule terminait son patronyme, ce qui mettait les rieurs de son côté et désarmait l'adversaire,

comme citoyenne du monde, dans tout le sens du terme, au sein de la S.d.N. où elle fonctionnait comme assesseur à la commission de protection des mineurs, où encore avec tant de femmes déjà libérées : Scandinaves, Anglaises, Américaines et autres, elle combattait et plaidait pour la concorde entre les nations,

comme femme de cœur et d'action, rebondissant comme une balle de tennis dans les pires moments, présidant avec aisance et fermeté les plus grands congrès ou créant des occasions de travail pour bon nombre d'ouvrières durant la période de chômage des années trente. Figure de proue de notre mouvement dont il conviendrait de consacrer le nom « Emilie Gourd » à une belle rue de Genève, ville où elle a déployé la plus grande part de son activité.

Quelle est la conseillère municipale qui en fera la proposition en cette année d'aboutissement de notre lutte ?

Emma Kammacher.

# Femmes suisses

LE MOUVEMENT FÉMINISTE - JOURNAL MENSUEL FONDÉ EN 1912 PAR ÉMILIE GOURD

## APRÈS LA VOTATION...

# Félicitations, messieurs!

Le résultat a dépassé les prévisions les plus optimistes : 14 et demi cantons ont accordé aux Suissesses le droit de vote sur le plan fédéral contre 5 cantons et 3 demi-cantons. « Alors, est-ce qu'on dit merci aux hommes ? » demandait à la radio un journaliste à Mme Girard-Montet, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin.

Nous croyons qu'il faut plutôt les féliciter d'avoir fait preuve de maturité politique et d'avoir su s'adapter à un monde en rapide évolution, ce qui est un signe d'intelligence et de bon sens. De ce magnifique scrutin du 7 février, et contrairement à ce que certains craignaient, les citoyens mâles de ce pays sont sortis grandis, parés d'un prestige accru. Dans un système politique comme le nôtre, où le peuple doit trancher de questions qui sont ailleurs du seul ressort des parlements, il n'était pas facile de rallier à une cause bouleversant des mœurs et des habitudes ancestrales la double majorité des citoyens et des cantons. C'est chose faite et bien faite et nous sommes en droit, tous et toutes, d'en être fiers.

Quelques regrets subsistent pourtant : d'abord qu'un coin du pays soit resté en « arrière », ce qui prouve un refus de l'évolution et fait craindre que d'autres coups de frein seront donnés dans d'autres domaines importants pour l'avenir de notre pays.

Nous regrettons aussi que la Suisse continue à abriter des citoyens inégaux devant la loi. Avant le 7 février, en effet, il n'y avait pas moins, en Suisse, de quatre sortes de citoyens : ceux qui avaient tous les droits (les hommes), ceux qui n'en avaient aucun (la plupart des femmes), ceux qui avaient leur mot à dire sur le plan communal seulement et ceux qui jouissaient de droits politiques sur les plans communal et cantonal. Actuellement, la deuxième catégorie a disparu. Il en subsiste encore trois, ce qui

créé de désagréables situations paradoxales. Théoriquement, par exemple, une Appenzelloise pourrait être élue au Conseil fédéral, alors qu'elle ne pourrait pas devenir conseillère communale de sa commune. Et elle ne pourrait pas non plus être candidate au Conseil des Etats alors qu'elle pourrait briguer un siège au Conseil national. Ces inégalités difficiles à comprendre pour les étrangers et difficiles à admettre pour nous, devront disparaître rapidement par des votations cantonales.

Un très important pas en avant vient d'être franchi, mais ce n'est pas une fin, un « happy end » comme dans les romans à l'eau de rose. On est, en fait, au début d'une nouvelle ère dans laquelle, désormais et pour une grande part, notre avenir sera entre nos mains.

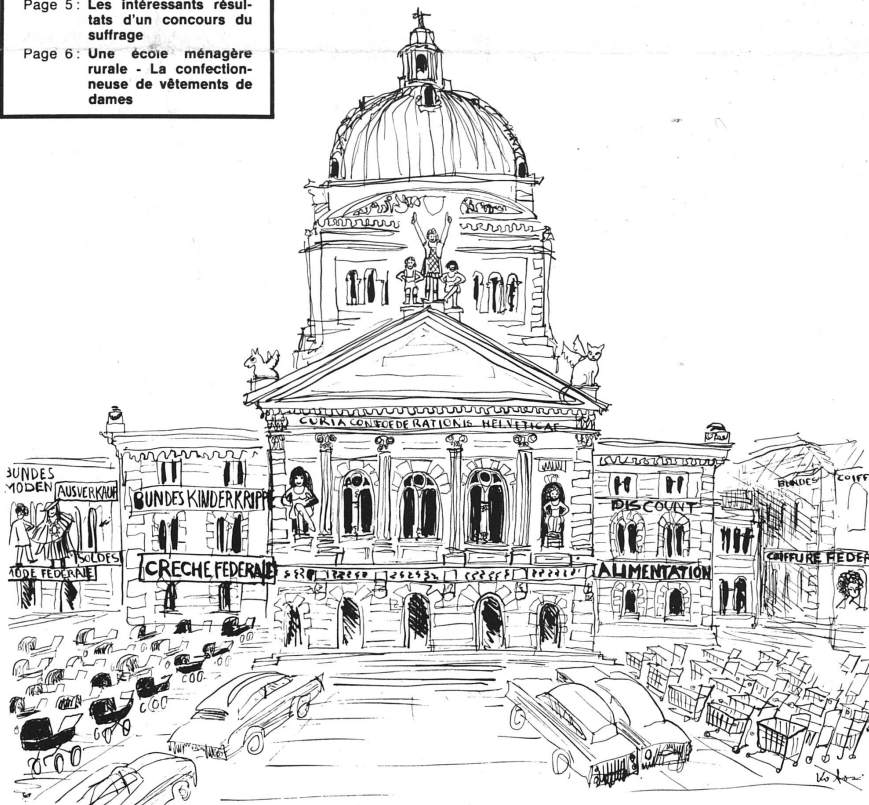
Pour être persuadées que la tâche qui nous attend n'est pas aisée, il suffit de regarder au-delà de nos frontières où les femmes — qui ont le droit de vote depuis des décennies — ne sont pas satisfaites du statut qui leur est fait dans la société. Rappelons-nous la grève des femmes des Etats-Unis et les manifestations des citoyennes d'URSS. Il importe que nous nous attelions sans tarder aux tâches urgentes : faire accepter le salaire égal pour un travail égal, instituer l'égalité dans l'éducation, dans la formation et la promotion professionnelles. Dans l'immédiat, nous pourrions user de nos nouveaux droits pour accélérer la révision du droit de famille et de la loi sur l'adoption.

Notre tour est venu de prouver que nous sommes des citoyennes adultes. Le plus beau corollaire qu'hommes et femmes pourraient donner à la votation du 7 février serait d'instaurer dans notre pays, un des derniers pays au monde à donner aux femmes les droits politiques, la première véritable égalité entre citoyens et citoyennes.

H. Nicod.

### SOMMAIRE

- Page 2: Les bons et les mauvais côtés des grands centres d'achat
- Page 3: Nos rencontres-débats
- Page 4: Après la votation, cartes et tableau
- Page 5: Les intéressants résultats d'un concours du suffrage
- Page 6: Une école ménagère rurale - La confectionneuse de vêtements de dames



Réd. — Nous ne voulons pas clore cet article, dont l'auteur a bien connu Mlle Gourd, sans rappeler la mémoire de quelques-unes de celles qui ont œuvré sans relâche avec la fondatrice de notre journal en vue de la victoire que nous fêtons aujourd'hui :

Mme A. Wiblé qui a repris le flambeau du journal après le décès de Mlle Gourd et n'a cessé, jusqu'à sa mort, de collaborer à « Femmes Suisses » ;

Mlle Henriette Zwahlen, amie intime de Mlle Gourd, qui s'est occupée de l'administration de notre journal pendant de longues années et qui a été remplacée, après son décès, par notre actuelle administratrice, Mme Monique Lechner, fille de Mme Wiblé ;

Mlle Renée Berguer, toujours membre de notre comité et Mlle Marie Nicol, également anciennes administratrices, habitant toutes deux à Genève ;

M. Albert Truan, un ami de toujours, membre de notre comité et dont nous publions en page 5 une lettre émouvante.

A tous — ceux que nous avons nommés et celles, si nombreuses, dont les noms pourraient allonger notre liste de façon impressionnante — va notre reconnaissance. C'est à leur intelligence, à leur sens aigu de la justice, à leur courage, à leur obstination que nous devons d'être aujourd'hui citoyennes à part entière.

une personne  
toujours bien conseillée :



1872

La cliente  
de la  
**SOCIÉTÉ  
DE  
BANQUE SUISSE**